

Annexe n° 3 - 2019 DFA 118-2 Budget primitif 2020 - Budget de fonctionnement.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	Chapitre de prévision sans réalisation	246 864 146,00		0,00	250 764 296,33	250 764 296,33		250 764 296,33	250 764 296,33
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	246 864 146,00			250 764 296,33	250 764 296,33		250 764 296,33	250 764 296,33
TOTAL des groupes fonctionnels		6 638 495 457,27	0,00	0,00	8 800 687 146,21	8 800 687 146,21	0,00	8 800 687 146,21	8 800 687 146,21
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)									0,00
TOTAL									8 800 687 146,21

(1) Voir article 43 pour le contenu du budget précédent

(2) Il s'agit des AE inscrites qui sont rattachées à un service d'exécution du budget. Une certaine (des) AE (libellés) a (ont) plusieurs engagements supérieurs ou égaux à 100 000 € (voir l'annexe 2A).

(3) Il s'agit des dépenses créées en cours de la présente séance budgétaire (2019).

(4) Les comptes 65 peuvent être révisés le 31/12/2019 ou le 31/12/2020, lorsque l'origine des dépenses est rattachée au budgetaire, conformément aux dispositions réglementaires et comptables afférentes.

(5) Le résultat est le résultat consolidé de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report en cas de l'exercice.